

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**A quand les élections. Une étrange campagne s'amorce !... Le pays saura protester : il veut agir. — L'envahissement du marché français par les produits boches. Comment opèrent des mercantis alliés. — Le traité Bulgare.**

A quand les élections ? Sera-ce pour 1919, ou les manœuvres de nos honorables obligeront-elles le gouvernement à renvoyer la consultation électorale au printemps prochain ? Il est permis de se poser la question quand on assiste aux interminables et inutiles discussions de la Chambre qui paraissent avoir pour but principal de reculer l'heure de l'approbation du Traité, afin de placer les pouvoirs publics dans l'impossibilité de procéder à une consultation bien difficile en hiver, dans les départements montagneux.

Et déjà, on assiste à une campagne timide, mais qui ne tardera pas à s'amplifier si elle paraît susceptible de gagner du terrain. « En réalité, écrit Paris-Télégrammes, le Pays est beaucoup moins pressé que d'aucuns le prétendent à se donner un nouveau parlement. Le Pays a présentement une préoccupation primordiale, à l'instar de ce philosophe qui, par exception, ne vivait point dans la Lune mais dans la région des réalités. Le Pays veut d'abord vivre. Cette volonté constitue le « primo » de ses revendications et la première de son ravitaillement normal en produits d'alimentation et en matières premières le préoccupe beaucoup plus que l'installation de nouveaux locaux dans l'immeuble du Palais-Bourbon. On crie beaucoup, de différentes fenêtres, sur cette pauvre Chambre périmée qui, si elle a commis des erreurs a tout de même fait un peu de bien.

« Qu'importe que quelques semaines de plus éloignent la date de sa mort officielle ? Le Pays s'est habitué à la voir vivre à côté de son tombeau ouvert et comme il sait que la pierre tombale ne tardera pas à retomber il attend sans trop d'impatience, se disant, en s'inspirant du bon sens national, qu'après tout les grands problèmes en suspens ont la chance d'être mieux résolus par ceux qui les ont brassés durant tant de mois que par des gens nouveaux qui seraient obligés de recommencer un long et pénible travail.

« Tout bien considéré, il est probablement sage de ne pas trop hâter les opérations électorales. La petite cuisine d'avant-guerre ne saurait suffire à nous donner de bonnes élections. Il nous faut voir les choses de haut et ne plus ramper autour des intérêts individuels et des mesquins intérêts de clocher. Cette fois-ci les grands intérêts de la Patrie doivent primer tous les autres. C'est l'avenir du Pays qui est en jeu et c'est pourquoi l'on ne saurait abattre les cartes au hasard sur le tapis électoral. Il est indispensable que les as dominent partout. Le corps électoral a eu jusqu'à présent trop de valets. Les députés ne doivent plus endosser la livrée de l'arrondissement mais être uniquement au service du Pays. »

Tout cela est assez alambiqué, mais le but est clair : on voudrait créer un courant dans le pays en faveur du renvoi des élections au printemps prochain. Eh bien ! non, il faut en finir. Le pays est fatigué des discussions stériles des « périmés » qui s'accrochent à leur mandat avec une énergie sans dignité.

Il est temps de donner la parole aux électeurs, aux poilus qui ont sauvé la France et qui, une seconde fois, la sauveront d'une basse démagogie ! La consultation doit être prochainement. Elle nous donnera des compétences en nous délivrant des politiciens que ne voit dans le mandat du député qu'un moyen efficace de servir leurs intérêts et ceux de leurs proches.

Le pays critique et se lamente. Cela a assez duré. Il veut agir maintenant. Bon gré, mal gré il faudra, sous peu, lui donner la parole et il saura s'inspirer de l'intérêt national pour faire œuvre utile et bonne !

La Démocratie Nouvelle publie la circulaire d'un négociant ennemi qui offre ouvertement ses produits aux Français. C'est le début de l'inva-

sion économique allemande. Nous comprenons bien que les frontières ne peuvent pas être fermées à perpétuité ; il faut bien que le commerce boche reprenne si nous voulons que nos ennemis puissent payer leur dette, mais il y a quelque impudence à les voir envahir nos marchés avant même que le traité ne soit définitif.

Il est vrai que les relations sont reprises depuis longtemps et d'une façon imprévue, si nous en croyons une lettre intéressante que nous recevions récemment de notre distingué collaborateur parisien D.-A. F.

On s'imagine communément, nous disait-il, que sauf de très rares exceptions, les Français ont suspendu toutes opérations commerciales avec les Boches. C'est une erreur profonde. Nous recevons et des marchandises et des matières premières d'Allemagne. Seulement c'est par l'intermédiaire de bons mercantis américains ou anglais. L'opération est très simple.

La monnaie-papier ou la monnaie-argent des Etats-Unis vaut près de 2 fois le nôtre, qui vaut plus de 2 fois la monnaie-papier boche. On a donc tout intérêt à acheter les matières premières en Allemagne pour nous les repasser aussitôt. On gagne ainsi 400 0/0 à l'achat et 200 0/0 à la vente. Il paraît que ce petit commerce est très pratique pour des Américains et des neutres. Des Anglais se livrent aux mêmes opérations et aussi des Italiens. C'est sans doute pour cela que notre change est si malade et que la lire italienne remonte. Bien entendu, les intermédiaires alliés et les Français qui se font leurs complices réalisent de beaux bénéfices.

M. Klotz connaît cette situation, et c'est pourquoi il recommandait naguère à nos commerçants d'acheter en Bohême, en Hongrie, en Roumanie pour profiter du change, au lieu d'acheter en Angleterre et en Amérique.

Mais on se demande si cette recommandation suffira et si des mesures plus énergiques ne seront pas nécessaires.

Les Américains et les Anglais nous ont rendu de grands services ; pourtant il ne faut pas cesser de leur retenir que, sans nous, ils auraient été dévorés en un an ou deux.

Ce n'est pas manquer de reconnaissance que de leur rappeler et que de protester contre l'exploitation économique de la France par des mercantis et des usuriers d'Angleterre et d'Amérique !...

De tout cela il ressort qu'il est grand temps d'avoir une politique nette à l'égard des marchandises qui viennent d'Allemagne. Il y va de l'intérêt du commerce français qui risque d'être étranglé avant même qu'il ait pu se relever.

La solution dépend du gouvernement, mais elle dépend aussi de l'attitude énergique de nos Chambres de Commerce qui ont pour devoir de défendre le fabricant français.

La Bulgarie a reçu le traité spécial que lui imposent les Alliés. Après l'Allemagne, après l'Autriche, voilà le troisième Etat ennemi fixé sur le sort qui lui est réservé. Il ne reste plus à se prononcer que sur celui de la Turquie. Mais les Ottomans auraient tort de « s'en faire » ; s'ils sont aussi bien traités que les Bulgares, ils tireront à bon compte leur épingle du jeu !...

C'est avec une certaine stupeur, en effet, qu'on a pris connaissance du Traité Bulgare. Ces Prussiens d'Orient qui ont fait preuve d'une rare félonie au cours de l'atroce guerre obtiennent des conditions d'une douceur qui les surprendra eux-mêmes.

Pour toute indemnité les Bulgares verseront 2 milliards 1/4. Ce n'est pas excessif si l'on songe aux dévastations et aux pillages qui se sont multipliés en Serbie, en Roumanie et en Macédoine grecque.

Il y a bien l'abandon obligatoire de quelques provinces, mais à part la Thrace, dont l'attribution n'est pas encore fixée, les Bulgares ne perdent que quelques territoires infimes.

Enfin, ils ne seront même pas tenus de restituer les bestiaux volés. On les tiendra quittes avec le dixième de ce qu'ils ont pris.

C'est stupéfiant si l'on songe que la Bulgarie — comme l'Allemagne — est intacte. Elle a paisiblement prospéré pendant la première année du conflit, où elle était restée simple spectatrice de la mêlée. Par la suite, son territoire n'a été envahi d'aucun

côté. Le pays est resté florissant au point de vue matériel. L'indulgence dont les Alliés font preuve à l'égard de Sofia déconcerte la Roumanie, la Serbie et la Grèce !...

Qui a la responsabilité d'une décision aussi incompréhensible, tout à fait injuste pour nos petits Alliés d'Orient ? Assurément ce n'est pas la France qui aurait sacrifié la Roumanie, la Serbie et la Grèce à la Bulgarie. C'est à Londres ou en Amérique qu'il faut chercher le responsable !...

Il faut donc admettre que le Conseil suprême a dû s'incliner en sacrifiant, ici, le Droit pour le triomphe duquel des millions d'hommes se sont battus pendant cinq ans.

Triste résultat.

Espérons qu'on se montrera plus sévère, — plus juste surtout — en ce qui concerne la Turquie, il serait dangereux, en effet, de laisser Constantinople aux Ottomans quand le Bulgare félon reste à proximité, plein de force, et prêt à seconder « l'homme malade » dans ses mauvais desseins.

A. C.

## INFORMATIONS

### L'extradition du Kaiser

La nouvelle de l'arrivée prochaine à la Haye d'une demande d'extradition de l'ex-kaiser, n'a causé aucune surprise.

D'après cette dépêche, le gouvernement hollandais répondra à la demande de conseil suprême par un refus poli, mais formel.

On a assuré au correspondant de la « Libre Belgique », de source qu'il dit très bien informée, que les puissances associées s'attendent au refus de la Hollande et que ce refus serait quelque peu désiré par elle afin d'éliminer définitivement cette question dont la solution n'irait pas sans difficulté.

### Un journal de langue française en Rhénanie

On mande de Mayence que sous le titre « Echo du Rhin » paraît, un journal de langue française. C'est la première entreprise de ce genre dans les pays rhénans.

### La restauration des mines du Nord

On mande de Berlin que dans les prochains jours, plusieurs groupes d'experts allemands seront envoyés dans le district minier du Nord de la France avec mission d'étudier les mesures nécessaires pour la restauration des mines.

### Le Maréchal Foch et M. Clemenceau iraient en Amérique

On mande de New-York que le New-York-World publie un télégramme annonçant comme probable la visite de M. Clemenceau et du maréchal Foch en Amérique dans le courant du mois de décembre.

### La prorogation des baux

M. Levasseur, député de la Seine, vient de déposer sur le bureau de la Chambre :

1. Un rapport fait au nom de la commission de législation civile sur la proposition de loi adoptée par la Chambre et avec modification par le Sénat tendant à proroger les baux et locations verbales contractées entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 9 mars 1918 ;

2. Un rapport fait au nom de la même commission sur le projet de loi adopté par le Sénat réglant les droits et obligations résultant des baux d'immeubles atteints par faits de guerre ou situés dans les localités évacuées ou envahies ;

3. Une proposition de loi spéciale tendant à proroger de deux années les locations et baux contractés entre le 1<sup>er</sup> août et le 9 mars 1918.

On se souvient que le Sénat a repoussé cette disposition qui avait été adoptée par la Chambre.

### Le Congrès radical

A l'issue du Congrès radical qui a eu lieu à Paris, le comité exécutif du parti est ainsi constitué :

Président, M. Edouard Herriot. Vice-présidents parlementaires : MM. Laurent Thierry, Maurice Sarraut, Bouffandeau, Dalbize.

Vice-présidents non parlementaires : MM. le docteur Schmidt, Asinger, Falot, Chérioux.

Secrétaires parlementaires : MM. Durafour, Guichard, Baduel, Cazasus.

Secrétaires non parlementaires : MM. Yvon Delbos, Numa Cavalier, Pierre Charles, Marcel Brosse, Bonafous.

Trésorier : M. Besse. L'Assemblée désigne d'enthousiasme Strasbourg comme le siège du Congrès de 1920.

## Chambre des Députés

Séance du 23 septembre

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet ayant pour but de ratifier une convention survenue entre le ministre des travaux publics et la C<sup>o</sup> des Chemins de fer du Sud.

Le renvoi à la Commission est prononcé.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre continue la discussion du traité de paix. M. Marin dit que l'Allemagne ne paiera pas les intérêts des milliards qu'elle doit nous verser. M. Loucheur proteste. M. Marin regrette qu'on ait laissé à l'Allemagne une armée qui s'élève à 1 million d'hommes. Il termine en disant que le Gouvernement doit s'adresser au pays et s'appuyer sur l'opinion publique, afin d'obtenir la révision des clauses du traité qui ne sont pas assez favorables à la France.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 24 septembre

Dans la séance du matin, la Chambre discute un projet relatif aux crédits additionnels. M. Brousse signale des dépenses qui lui paraissent superflues. Il déclare que, dans des établissements militaires il y a un nombre considérable d'employés qui ne font rien. Il s'élève contre les profiteurs de la guerre et il cite des faits scandaleux de gabegie. M. Ramel demande où est l'affaire des mistelles. M. Noulens répond que la justice enquêta. L'ensemble des crédits est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du traité de paix. MM. Tardieu et Barthou répondent à M. Marin.

M. Pichon dit que la constitution de la Société des Nations et l'organisation internationale du travail seront faites. Mais il déclare qu'on ne saurait trailler avec le gouvernement de Lénine.

M. Barthou demande ce que deviendront les garanties de la France au cas de la non ratification du traité.

M. Clemenceau dit que même si les Etats-Unis ne signent pas, rien ne sera changé au traité. Il donne lecture d'un article du traité disant que les clauses sont exécutoires dès que le traité aura été voté par 3 grandes puissances.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

## Sénat

Séance du 23 septembre

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Genêt, sénateur de la Charente-Inférieure.

Le Sénat adopte le projet instituant des syndicats obligatoires pour la défense contre les sauterelles en Algérie et un autre projet accordant certaines immunités fiscales aux sociétés civiles de mines dont l'exploitation est située dans les régions dévastées et qui désiraient se transformer en sociétés anonymes.

## CHRONIQUE LOCALE

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Bach (Elie), soldat au 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie : brave soldat. Tué le 15 septembre 1914, à la bataille de la Marne, d'une balle en pleine tête, à l'assaut des positions ennemies. A été cité.

Bailly (Auguste-Marie), soldat au 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie : brave soldat. Tué le 17 avril 1917, au cours de l'offensive de Champagne. A été cité.

Flaujac (Jean-Marie), soldat à la 24<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie : bon soldat qui s'est fait remarquer dès les

premiers combats par sa bravoure et son entrain. Mort glorieusement pour la France, en Champagne, le 25 décembre au cours d'un bombardement. A été cité.

Gras (Urban), soldat à la 20<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie : a toujours été un brave et excellent soldat dominant, en toutes circonstances, la valeur de son dévouement. Mort pour la France le 22 janvier 1915. A été cité.

Grenaille (Pierre), soldat à la 19<sup>e</sup> compagnie du 207<sup>e</sup> rég. d'infanterie : au front depuis le début de la campagne, s'est fait remarquer par sa courageuse attitude au feu dès les premiers combats. Tombé glorieusement pour la France, le 20 décembre 1914, à Mesnil-les-Hurlus (Marne). A été cité.

## Les 30.000 fr. sont versés

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute : le fait est accompli. Au retour d'une partie de chasse, le promoteur nous l'a confié à mi-voix. Voix douce, voix dolente, voix triste.

« Comme d'habitude, nous a dit le promoteur, je n'ai tué aucune pièce de gibier. Bredouille, je reviens. Mais cela n'est rien : ça ne m'émotionne pas. Le bateau, le bateau, voilà mon cauchemar. Or, ce que j'ai appris m'irrite. Mon cœur fait tic-tac. Je vais du coup prendre un bain sulfureux ! »

Et le promoteur enleva d'un geste brusque son chapeau de chasseur.

« Mais quoi, qu'est-ce qui se passe ? » interrogeâmes-nous. — « Ce qui se passe ? C'est terrible. Le bateau, le bateau l'impassible va être transformé en chaland ! Renseignez-vous, mille pipes ! Je vais prendre un bain sulfureux, moi ! »

Nous nous sommes renseignés. Le promoteur avait exagéré, mais il est encore à l'âge des illusions, à l'âge où l'on se croit aimé pour soi-même, alors que ce n'est pas vrai....

Nous nous sommes renseignés et nous avons appris que l'ordonnance de paiement était faite, c'est-à-dire qu'à la date de ces jours-ci, la somme de 30.000 francs sera payée aux propriétaires du bateau, MM. Dubernet et Païta.

Et puis, nous avons appris qu'une délégation spéciale s'était rendue à Paris ; oui, à Paris ; pour acheter le moteur dont sera muni l'impassible, nouveau modèle.

La délégation, revêtue de pleins pouvoirs, a traité avec M. Cazes, ingénieur constructeur à Paris. Elle a fait l'acquisition d'un moteur de 40 chevaux.

Et alors, combien ça va coûter tout cela ? s'est demandé le promoteur. Des sommes folles.

L'impassible qui est toujours en carafe derrière le moulin de St-Georges, ne se doute de rien. Après tout, qu'est-ce que cela peut bien lui faire.

On lui avait mis des pattes de canard, il n'a pas marché sur l'eau ; on avait enfoui dans son ventre, une marmite pleine de charbon en feu, il n'a pas vogué ; on lui a enlevé pattes et marmite, et il a eu la joie, traité à dos de cantonniers de passer sous le pont de St-Georges, de franchir l'écluse de Coty, de passer sous le pont de Cabessut, et de revenir de Cabessut à St-Georges !

Le trajet qu'il a fait sur l'eau, est de 1 kilomètre. Il a mis 3 ans et demi pour l'accomplir. C'est un record !

L'impassible, le bien nommé, n'en est pas plus fier pour ça !

Mais il prendra sa revanche. Il a changé de maître. Que le promoteur soit rassuré, il verra voguer le vaisseau, quand la classe sera fermée.

M. Cazes, ingénieur constructeur, à Paris mettra dans les flancs de la carcasse de bois un moteur de 40 chevaux, moteur à gaz, et quelques charpentiers de la ville, qui sait ? peut-être des tailleurs de pierre ou des maçons, remplaceront les planches pourries dont l'impassible est composé.

Les Cadurciens ont le droit d'être fiers de cette œuvre de génie, mais s'ils avaient compté pour manger sur les dents que ce bateau devait apporter de Bordeaux, du Havre, de Marseille, de New-York ou d'Australie, il y a beau temps que Cahors ne serait qu'un vaste cimetière. Il y a beau temps que nous serions tous morts d'inanition.

Nos maîtres grands et petits doivent se souvenir du pain plusieurs K qu'ils ont fait avaler à la population.

Il est vrai que maîtres grands et petits et la bande de ravitailleurs n'ont pas pitié.

L'impassible est le prototype de l'affameur. Il n'a rien produit, rien apporté. Quand il sera muni du mo-

teur à gaz servira-t-il à quelque chose d'utile ?

Le promoteur de retour de la chasse, ne le croit pas. Nous non plus.

En attendant, faisons le compte : 30.000 fr. ont été versés aux propriétaires du bateau : des centaines et des centaines de francs ont été dépensés pour charrier ce mastodonte ridicule, grossier, paresseux ; Et plusieurs dizaines de milliers de francs vont être encore dépensés pour le relayer.

Quand nous aurons le total — nous l'établirons — le public cadurcien verra comment l'Administration — avec un grand A — a le souci des deniers des contribuables.

L. B.

## Trop de désinvolture !

Un père de famille dont le fils est mort au champ d'honneur, était, avant-hier, invité à passer à la gendarmerie de notre ville : « Communication urgente concernant votre fils. »

Le père quitte son travail et se rend à l'invitation. Il se présente à la gendarmerie, et là, on lui remet la croix de signer de son fils mort et on lui fait signer un reçu.

Et ce fut tout. C'est en larmes, que le brave homme revint à l'atelier. Est-ce ainsi qu'on doit procéder à la remise d'une décoration hautement méritée par l'enfant qui est tombé pour le pays ?

N'y a-t-il pas une circulaire qui prescrit que les décorations doivent être décernées au cours d'une prise d'armes ou au cours d'une cérémonie patriotique !

Dans tous les cas, la façon dont on a procédé à l'égard de ce père de famille a paru sommaire, désinvolté, peu conforme au respect qui est dû à la mémoire du soldat mort.

Les règlements ne seraient-ils faits que pour quelques familles ? Voilà ce que nous prient de demander les camarades d'atelier de ce père.

L. B.

## Après Bertrix

Ces jours derniers, la mairie de Cahors recevait la lettre allemande suivante datée de Hanovre.

A la mairie de Cahors

« Me conformant au désir de mon père, colonel au 68<sup>e</sup> régiment d'infanterie de réserve allemande, et mort depuis peu, je voudrais faire parvenir à la famille du colonel du 7<sup>e</sup> de ligne tué le 27 août 1914, près de Sedan, les souvenirs parmi lesquels se trouve une lettre de son fils Pierre.

« Je vous serais reconnaissant de me faire parvenir l'adresse de la famille. »

Signé : Von STRENGE.

Le cadavre d'un officier supérieur portant 5 galons sur ses manches est au milieu des morts de notre régiment de Champagne à du faire croire que le colonel était tombé à la tête de son régiment.

Mais ça ne peut être que le colonel Huc, qui commandait par intérim la 65<sup>e</sup> brigade, et c'est à Bertrix dans les Ardennes belges, que le colonel Huc est tombé au champ d'honneur le 22 août et non le 27.

En effet, aucun colonel du 7<sup>e</sup> n'a été tué.

## Le gaz à Cahors

Le Maire de la ville de Cahors informe la population que la Compagnie du gaz faisant tous ses efforts pour améliorer le service actuel augmentera notablement la pression à partir du samedi 27 septembre et prolongera sensiblement les heures de distributions. Un plus grand nombre de lampes seront affectées à l'éclairage public.

Toutefois, malgré cette amélioration, le public est instamment prié d'observer toujours la plus grande économie ; la crise du charbon, en effet, est loin de s'améliorer et reste entière, les moyens de transport étant toujours insuffisants.

La Compagnie se verrait donc, à son grand regret dans l'obligation de revenir au service restreint si la consommation journalière du gaz dépassait ses moyens de production.

La crise de charbon n'affecte pas seulement notre région, elle est générale en France. Nombreuses sont les villes qui ont dû supprimer ou réduire la fabrication du gaz de houille. La ville d'Agen notamment a supprimé la fourniture du gaz pendant un mois et tout récemment les villes de Montluçon et de Dunkerque ont dû fermer leurs usines.

### Nouveau confrère

Samedi, paraîtra le 1<sup>er</sup> numéro du *Paysan du Lot* organe républicain de défense agricole et économique. Nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre confrère.

### Inspection primaire

M. Besse, inspecteur primaire à Montbrison est nommé à Figeac, en remplacement de M. Miraton, nommé à Langres.

### Brevet supérieur

La deuxième session des examens du Brevet supérieur s'ouvrira à Cahors le 6 octobre.

### Enseignement secondaire

Les mouvements dans les lycées et collèges sont momentanément arrêtés; ils ne seront continués qu'après les résultats des concours d'agrégation qui auront lieu en octobre.

### Enseignement primaire

Les Directeurs et Directrices d'écoles normales viennent d'être convoqués à Paris par M. le Directeur de l'Enseignement primaire en vue d'établir de nouveaux programmes.

Les élèves des écoles normales d'Alsace-Lorraine sont répartis dans les différentes écoles normales du reste de la France.

5 ont été affectés à l'école normale de Cahors, afin d'apprendre le français.

### Ecole normale d'institutrices

La rentrée des classes, pour l'école normale d'institutrices, aura lieu le jeudi 2 octobre 1919.

### Lycée Gambetta

Le Proviseur du lycée reçoit les familles de 9 h. à midi et de 2 à 4.

Il a l'honneur de prévenir les parents des anciens élèves qu'à moins de renseignements particuliers à demander, ils n'ont pas besoin de se déranger pour présenter leurs enfants.

### Appel aux engagés volontaires

Tous les engagés volontaires de la guerre sont cordialement invités à envoyer leur adresse à M. Dufour, rue Président Wilson, 12, dans le but de créer une association sans cotisation pour la défense des intérêts des membres.

### Conseil de guerre de la 17<sup>e</sup> région

#### ABSENCE ILLÉGALE

Deux ans de prison sont infligés au soldat Camille Labouygues, du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Cahors, qui s'est illégalement absenté de son corps, du 30 décembre 1918 au 18 juillet 1919, date de son arrestation par la police de Figeac.

### Lou Gorrit del Quercy

Pour fêter le retour à la vie normale, le Comité des fêtes « Del Gorrit » organise une grande matinée dansante qui sera donnée le dimanche 19 octobre 1919, dans la salle des fêtes du Palais de la Fédération de l'épicerie parisienne, 32, rue du Renard, à 14 heures très précises.

A 15 heures 30, entracte pendant lequel se feront entendre quelques Sociétaires artistes à leurs très goûtés dans leur répertoire.

Entrée de cette matinée d'ouverture 1 fr. pour tous droits. — Gratuite pour les Sociétaires.

L'Orchestre sera dirigé par M. Hébert, lauréat du conservatoire.

### Le Président de la Commission des fêtes, BOUTTET.

### Théâtre de Cahors

Lundi 6 octobre, la tournée du grand succès du Théâtre de l'Athénée viendra jouer

### LE COUCHÉ DE LA MARIÉE

le gros succès parisien de Félix GANDERA. Thème grivois qui emprunte son titre alléchant et son orthographe à la célèbre gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le Couché de la Mariée est une pièce délicate qui peut être vue par tout le monde.

### Albas

Réunion de poilus. — La conférence organisée par l'Union des combattants du Lot a eu dans notre commune le plus grand succès.

A l'unanimité des poilus présents, la séance fut présidée par M. Mourguès notaire assisté de M. Poissac Edouard.

M. Canon, dans une causerie toute familière, montra la nécessité de l'Union de tous ceux qui furent à la peine pour obtenir aujourd'hui ce à quoi ils ont droit; par l'exposé de fait précis, de toute une série de cas particuliers pris en main par le bureau de l'Union il établit nettement que seul l'intervention de la force que représente l'U. C. L. avait pu arriver à secourir l'infirmité, pour ne pas dire mieux des bureaux et des pouvoirs publics pour faire recorder satisfaction aux ayants droits.

Il serait trop long d'examiner ici tout ce qu'il fut dit par le conférencier; qu'il suffise d'assurer que cette causerie fut fort appréciée de tous les poilus, des veuves et des ascendants.

### Gastellfranc

Réunion de poilus. — Dimanche à neuf heures a eu lieu la réunion constitutive de la section de Gastellfranc.

Devant un auditoire nombreux, M. Canon, président de l'Union des Combattants du Lot, fit un long exposé des travaux accomplis par l'U. C. L. ainsi que des services rendus aux sociétaires. Il démontra ensuite la nécessité de s'unir pour faire aboutir les revendications si légitimes des Combattants, qui sont devenus les « Créanciers de la nation ».

Cette créance, dit-il, doit être privilégiée, puisqu'elle est la rançon de la vie même de la nation.

L'orateur fut applaudi. Puis on passa à la constitution du bureau. Le vote donna lieu à une belle manifestation de solidarité et de camaraderie qui souleva l'enthousiasme des assistants, et laissa dans leur esprit un souvenir ineffaçable, car elle prouve que l'Union Sacrée a survécu à la paix chez les Combattants.

Voici la constitution de la section: président d'honneur: M. Molinié; vice-président: Besombes Marius; secrétaire-trésorier: Morant Raymond; assesseur: Bouysson Raymond.

### Saint-Cyprien

Décoration posthume. — Par arrêté ministériel du 7 août 1919, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire de notre compatriote Darnis Paul-Marie-Joseph médecin auxiliaire, mort pour la France.

« Médecin d'une haute conscience et d'une froide énergie, dont les soins n'ont jamais fait défaut aux blessés et aux malades, quels que soient les lirs de l'ennemi ou la fatigue des marches et des durs combats. Le 29 octobre 1918, a été mortellement blessé par un éclat d'obus, tandis qu'il encourageait par sa présence ses camarades travaillant à l'installation du poste de secours, sur une position violemment bombardée. »

### Puy-l'Evêque

Réunion de poilus. — L'Union des combattants du Lot, donnait le 21 septembre une grande conférence pour la constitution d'une section cantonale. M. Roux professeur de philosophie d'un de nos grands lycées de Paris originaire de Puy-l'Evêque présida la séance; en quelques mots très aimables il remercia les camarades d'avoir répondu en très grand nombre à l'appel de M. Canon. Après s'être recommandé à l'indulgence de l'auditoire, le conférencier s'étend longuement sur l'utilité du groupement; il nous rappelle les grandes victoires que les Associations ont remportées sur le gouvernement en ce qui concerne principalement la loi des pensions.

A un des assistants qui demanda pourquoi l'Union des combattants du Lot n'admettait pas dans son sein tous les démobilisés, M. Canon répondit que le but qui proposait les Unions de démobilisés dépassait le cadre des préoccupations présentes. Il est apparu que le titre de combattant tel qu'il est, était suffisamment large, pour permettre de grouper tous ceux, qui ont dépassé le sacrifice matériel que tous les Français ont consenti. Or il apparaît bien que les combattants sont particulièrement lésés et que leurs revendications doivent avoir la priorité. Ce n'est donc pas une exclusion des démobilisés de l'Union que nous faisons, mais un ordre d'urgence que nous établissons. Le fait d'avoir risqué sa vie, mérite bien une classification particulière. La nombreuse correspondance qui nous arrive chaque jour, vous marque nettement que les combattants veulent d'abord se grouper pour défendre leurs intérêts.

L'Union des combattants du Lot ne méprise pas les non-combattants, braves gens à qui l'état de santé n'a pas permis de faire davantage, nous nous attachons surtout à grouper, à organiser les combattants. M. Roux clôtura la réunion en recommandant à tous les camarades de ne pas oublier, ceux qui sont morts pour la France vive.

### Prayssac

Réunion de poilus. — Belle réunion dimanche soir à la mairie sous la présidence de M. Montell Pierre.

M. Canon, président de l'Union des Combattants du Lot, exposa les idées, les buts et les moyens de l'U. C. L. Il félicita avec indignation les profiteurs de la guerre, engagea les anciens combattants à s'affilier à l'U. C. L. qui est une des seules à poursuivre la confiscation des bénéfices de guerre, le relèvement des pensions et la lutte contre le bolchevisme.

Le bureau fut ainsi composé: Président, Montell Pierre; Vice-Président, Perrié Jean-Louis; Secrétaire-trésorier, Cassot Gaston; Assesseur Lalo Jean-Baptiste.

### Bretenoux

Les Combattants, les veuves et les parents dont les fils sont tués pour la France sont priés d'assister à la réunion cantonale qui aura lieu dimanche 28 à 5 heures du soir dans une salle de la mairie.

### Saint-Sulpice

Accident mortel. — M. Caussanel, propriétaire à Saint-Sulpice, conduisait une voiture attelée d'une jeune jument. La bête prit peur, s'emballa et le véhicule versa dans un talus. La chute fut si malheureuse que M. Caussanel, pris sous la voiture, fut tué presque sur le coup.

### Saint-Céré

Grande réunion de poilus. — Dimanche 28 courant à 2 heures après-midi, à la mairie, grande réunion de tous les combattants, veuves et parents de fils tués à la guerre, pour la fondation d'une section cantonale.

### Souillac

#### NOS MONUMENTS

Notre sculpteur, qui avait vu ce sujet, d'ailleurs très décoratif, mais qui n'avait pas compris le sens symbolique des deux animaux veillant sur un arbre, a fantaisie bien extraordinaire, remplacé cet arbre par un homme bizarrement accroupi introduisant ses bras dans la gueule de ces animaux.

Comme pour marquer la valeur décorative qu'il attachait à ce motif, l'ornementiste l'a répété sur un des chapiteaux de gauche. Cette fois, il a placé entre les deux bêtes deux jeunes enfants complètement nus qu'elles semblent vouloir dévorer.

Sur le premier (Côté Nord) l'Annonciation y est traitée en conformité avec le récit de l'évangile apocryphe « Histoire de la Nativité et de l'Enfant du Sauveur ».

D'après cette Histoire, Marie une fois fiancée à Joseph continue à filer pour le Temple.

Le Grand prêtre lui avait donné plusieurs compagnes, mais à elle seule était échu l'honneur de tisser le voile de pourpre du Saint des Saints. Elle y travaillait encore quand l'ange lui apparut.

L'artiste visiblement sous l'influence de ce récit a représenté, sur un des côtés du chapiteau, Marie tenant un fuseau; sur le côté opposé il a figuré l'ange, et enfin sur la face, il nous la montre au moment où, prosternée devant le divin messager, elle écoute la grande nouvelle.

Cette légende de la Vierge filant au moment de l'apparition ne s'est jamais perdue; il suffit de se rappeler, pour avoir une idée de la ténacité de cette tradition, que les fils qui flottent à l'automne aux branches des arbres se désignent encore sous le nom de « fils de la Vierge ».

La décoration est rare dans la nef et sauf quelques masques diaboliques qui figurent des blasphèmes (1) émergeant à la naissance des pendentifs, dououreusement grimaçants, comme si les corps auxquels elles appartiennent avaient, enfouis dans la maçonnerie, à supporter le poids des voûtes, on peut dire qu'elle est nulle.

Il semble que l'atelier qui a orné l'église de Souillac ait réservé tout son effort et tout son talent pour une œuvre remarquable, le chef-d'œuvre, oserions-nous dire, de la vieille école toulousaine, dont la manière soutient avantageusement la comparaison avec le travail des imagiers de Moissac et de Beaulieu.

Cette composition est un bas-relief de la fin du douzième siècle, placé à l'intérieur du portail principal (facade ouest du monument) dans le tympan d'une grande arcade ogivale reposant sur deux piliers étrangement décorés rappelant le trumeau de l'église de Moissac.

Diverses interprétations en ont été données. D'après Viollet-le-Duc il représenterait un sujet légendaire dans lequel un abbé et le démon se trouvent traiter de certaines affaires qui finissent au détriment du tentateur.

(A suivre).

(1) Traduction picturale du Verset II Chap. XVI de l'Apocalypse « et les hommes se mordront la langue de douleur, et à cause de leurs douleurs et de leurs plaies ils blasphèmeront le Dieu du ciel... »

### L'Amérique contre la nationalisation

Le grand journal socialiste américain de New-York — *The Call* — vient de se prononcer très nettement contre tout projet de nationalisation.

Si extraordinaire que puisse paraître cette attitude, elle s'explique aisément lorsqu'on a lu l'étude d'un publiciste américain M. Nestler TRICOCHÉ sur les essais d'étatisme tentés par son gouvernement à la faveur des événements de la guerre.

Le cas des Téléphones et des Télégraphes est typique aux Etats-Unis; ceux-ci ne sont pas des monopoles d'état, ils appartiennent à un petit nombre de compagnies indépendantes.

Dans le premier semestre 1918, l'une des compagnies, la Western-Union, a des difficultés avec ses employés. Craignant une grève le ministre des Postes, M. Burleson, préconise la main-mise du gouvernement sur les lignes télégraphiques et téléphoniques et leur adjonction au service national des Postes. L'opération, tout en permettant d'abaisser le taux des prix pour le public, devait réaliser une économie annuelle d'au moins 112.300.000 dollars.

La nationalisation est décrétée le 22 juillet 1918. Les tarifs sont d'abord abaissés pour satisfaire l'opinion. Mais des réclamations ne tardent pas à s'élever contre un service qui va de mal en pis. Elles deviennent générales en avril 1919.

Les employés se mettent en grève et obtiennent une augmentation de salaires. Le ministre est obligé d'élever les tarifs et dans des proportions telles que le sénateur ASWELL, l'un des instigateurs de la loi de nationalisation, déclare: « Je dois à mon pays de lui demander pardon d'avoir fait voter ce bill, si l'exercice de l'exploitation par l'état aboutit à un tarif plus élevé pour le public. »

On comprend que, devant une expérience aussi concluante, le ministre Burleson ait, dès le 28 avril 1919, recommandé au Président Wilson de rendre à leurs propriétaires les Télégraphes et les Téléphones.

## DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

### A la Chambre.

Les douzièmes provisoires  
A la Chambre, on discute, ce matin, les douzièmes provisoires du dernier trimestre.

### L'incident Clemenceau-Barthou

On reprendra, cet après-midi, la discussion du traité de paix. A la suite de l'incident qui s'est produit hier entre MM. Barthou et Clemenceau, on annonce, pour ce soir, l'intervention du Président du Conseil et on estime que le traité pourra être ratifié à la fin de la semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

### A Fiume

Les experts Français, Anglais et Américains qui viennent de visiter Fiume déclarent impossible d'imposer des régimes différents à la ville et au port, en donnant la ville à l'Italie et le port aux Yougo-Slaves.

Les troupes envoyées par le gouvernement fraternellement avec les soldats d'Annunzio. Le blocus est inefficace.

### La Grève en Amérique

Vers la solution  
De New-York: La situation de la grève de l'acier s'est considérablement améliorée. On escompte la prochaine reprise du travail.

### Baltes et Bolcheviks

De Copenhague: Les négociations entre les peuples Baltes et Bolcheviks reprendront prochainement.

### Missions économiques

Les missions économiques interalliées devant se rendre en Amérique pour la Conférence internationale du commerce partiront le 5 octobre de Brest.

### Les cheminots anglais

De Londres: Si le gouvernement ne répond pas d'une manière satisfaisante, la grève générale des cheminots de fer éclatera vendredi à midi.

### George V en France

De Londres: Le roi George V se rendra en France au printemps prochain pour rendre sa visite au Président de la République. Il sera accompagné de la reine et du prince de Galles. Il fera un séjour de quelques jours comme hôte du gouvernement Français.

### Vers l'anarchie

Suivant l'exemple des postiers, les fonctionnaires de l'Etat menacent de se mettre en grève le 1<sup>er</sup> octobre, si le gouvernement n'accorde pas satisfaction à leurs demandes.

Paris, 13 h. 55.

### A la Chambre

La Chambre a repris ce matin la discussion du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1919, des crédits provisoires civils concernant les dépenses applicables au 4<sup>e</sup> trimestre.

M. Emmanuel Brousse demande si le gouvernement entend prendre des mesures pour empêcher que le Parlement continue à délibérer sous la menace d'ordres du jour impérieux des fonctionnaires civils.

On vote ensuite les crédits relatifs aux allocations militaires et les crédits de la marine. Ce soir suite de la discussion du Traité.

### Le Conseil suprême

Le Conseil suprême, réuni ce matin, a adopté la proposition de la Commission relative au Spitzberg. Il s'est ensuite occupé de la Galicie orientale. Après l'audition de M. Paderewski, il a enfin étudié la question des frontières de la Pologne orientale.

### Le communisme en Pologne

De Berlin: La propagande communiste fait de sérieux progrès en Pologne et le pays serait à la veille de graves événements.

### Tirpitz va parler!

De Berlin: On annonce la prochaine publication de mémoires de l'amiral Tirpitz.

### MAGASINS du PRINTEMPS -- Cahors

ACTUELLEMENT  
Mise en vente avant inventaire avec baisse de prix  
Voir aux étalages les articles affichés

### AVIS

M. RICAL aura samedi 27 courant un bon convoi de chevaux. Toujours HOTEL COMBELLE, Cahors.

### On demande à acheter

Chien d'arrêt, broussailleur, avec garantie et essai  
Ecrire renseignements détaillés et prix: BLANCHARD, Château de Boisse, Castelnaud-Montrouzier (Lot).

### A VENDRE UNE CUVE

d'une contenance de 14 barriques  
S'adresser au bureau du Journal.

### POMMES DE TERRE

Semence et Consommation  
Marros-Noix-Avoine  
CHESSON, courtier, 67 Boussatte, Angoulême. Accepte représentants.

### A VENDRE

1 CUVE très bon état, contenance 40 barriques  
1 — — — — — 20 — — — — —  
1 lot Barriques usagées en bon état.  
S'adresser chez M. FARGE, 6, av. de la Gare, Cahors.

### On demande

des OUVRIÈRES et des OUVRIERS  
Travail assuré toute l'année  
S'adresser à M. FARGE, 6, av. de la Gare, Cahors.

### LISEZ-MOI!

L'Union Océicole et des corps gras contre la vie chère, Case 68, à Salon (B. du R.). Huile d'Arachide fr. 565; Savon 72 0/0 fr. 350, franco. Coopératives et Syndicats. Prix spéciaux.

## VENTE

DE

### FONDS DE COMMERCE

Par acte sous-seing privé, du quatorze septembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré à Cahors le vingt-quatre du même mois.

M. Jules CALMEJANE-COURSE, négociant, domicilié à Cahors, rue du Maréchal Foch, n° 9, a vendu

à la Société Anonyme « Paris-France », au capital de quarante millions de francs, entièrement versés, dont le siège social est à Paris, boulevard Voltaire, n° 137,

le fonds de commerce qu'il exploite à Cahors, rue du Maréchal Foch, n° 9, sous la dénomination: « Au Printemps » et qui a pour objet la draperie, les tissus, la haute nouveauté, les vêtements faits sur mesure, la confection, ainsi que les objets d'ameublement.

Conformément à la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers du vendeur sont avertis que, s'ils croient devoir faire opposition au paiement du prix, ils devront former cette opposition dans le délai de dix jours en l'étude de M<sup>rs</sup> SE-GUY, avoué, cette étude ayant été choisie comme domicile élu.

Le présent extrait est publié à la diligence de la Société « Paris-France ».

### Etude de M<sup>rs</sup> MALET

NOTAIRE A CAHORS

### Dernière insertion

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>rs</sup> MALET, notaire à Cahors, le 12 septembre 1919, M. Jean ROUDIL, épicer à Cahors, rue Nationale, n° 57, a vendu à M. Pierre-Clément CASSAN et Mme Jeanne MIQUEL, son épouse, demeurant ensemble à Montricoux (Tarn-et-Garonne),

le fonds de commerce d'Épicerie et Mercerie, qu'il exploite à Cahors, rue Nationale, n° 57.

Pour les oppositions domicile est élu en l'étude du dit M<sup>rs</sup> MALET.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront la date de la présente insertion.

Pour dernier avis.

MALET, notaire.

### Etablissements BRUEL, File

SOULLAC (Lot)

### ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de M. JUILLIA Mécanicien-spécialiste des 1<sup>ers</sup> maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

### Section Electriocité

SOUS LA DIRECTION DE M. LEBBINSON, Ingénieur electricien diplômé.

Installations basse et haute tension. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamo et magnétos. — Robinage C. C. et C. A. — Surveillance et entretien d'usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de matériel.

Télégrammes: BRUEL, Souillac.

TÉLÉPHONE: 4.

### A VENDRE

4 places « UNIC » très bon état  
S'adresser Garage Citroën, Cahors

Le Gérant: A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

### LES VAINCUS DE LA VIE

## Le Fils d'un Voleur

PAR

### JULES MARY

II

#### UNE VOIX LOINTAINE

Je sais pas comment j'ai appris à lire et à écrire... j'ai jamais rencontré personne pour me dire: « Voilà ton droit chemin! » et j'ai poussé comme une herbe le long d'un mur... égarée par tous les chariots et broutée par toutes les bêtes... Et pourtant, paraîtrait que nous avions été presque riches!...

— Votre père et votre mère? — Oui, je les ai jamais connus... mais on m'a dit leur histoire... C'étaient des gens d'un village de l'Indre... les Chocats, comme on l'appelle... Après avoir bien peiné, ils avaient confié leur avoir, plus de vingt mille francs, à un notaire... et le notaire a emporté le tout, avec bien d'autres... Alors le père s'est détruit en se pendant... Quand on l'a enterré, la mère a dit: « Je serai pas longtemps sans le rejoindre... Creusez la fosse un peu plus, pour deux places au lieu d'une. Ça fera moins de dépense... » Elle a encore essayé de durer un peu,

à cause de moi, tout malade et se traînant de chagrin... puis, des pêcheurs à l'épervier ont ramené un matin son pauvre corps, contre le barrage du Moulin-Neuf... Est-ce que vous avez froid, mon lieutenant? On pourrait relever la capote de la guimbarde?

— Non, merci... dit Gerbert d'une voix faible.

Le soldat n'ajouta plus rien, craignant d'ennuyer son officier. Il avait laissé sa grosse main sur la main de Gerbert; il l'appuyait, de temps, avec une tendresse timide et il cherchait les yeux de l'homme qui lui sauvait la vie et l'honneur... Mais les yeux de Gerbert étaient clos... et les ténèbres empêchaient de voir combien il était pâle.

Les lanternes éclairèrent un poteau à écusson, aux armes de la Prusse victorieuse.

C'était la frontière.

Quelques minutes après, dans la rue de Mars-la-Tour, sur le front de la compagnie, un sergent faisait l'appel et appela:

— Chambure!

Le paysan, résigné et triste, parut, gagna son rang et répondit:

— Présent!

### III

BILAN DE STANISLAS CHATILLON

Sa période de vingt-huit jours était terminée. Pierre, avant de quitter Bar-le-Duc, alla serrer la main de Chambure dans sa prison. D'une voix où il voulait ne laisser transparaître que

l'émotion d'un intérêt banal, il lui donna des conseils, puis:

— Ecrivez-moi, je répondrai à vos lettres, et lorsque vous aurez fini votre temps, venez me trouver je ne vous abandonnerai pas...

— Oh! mon lieutenant, pourquoi, comme ça, sans me connaître, que vous me témoigniez tant d'amitié?... C'est la première fois qu